



CONSEIL MUNICIPAL

27 MARS 2019

Etaient Présents :

Jean MARX, Maire

Virginie TAMBOUR, André VAN COMPERNOLLE, Philippe CHÊNE, Michel NOËL, adjoints au Maire,
Lionel CORDIER, Dantès MARTINELLI, Emmanuel VERDONK, Jacqueline REDOUTÉ, Monique BAUDART, Dominique BERGER, Guy BIGIN, Dominique MARCOUX, Marie-José CLERMONT, Valérie DUMOULIN, Christine CHAUVEAUX, Jean VIGOUROUX, Anne-Marie MISER, Patrick MECHERI, conseillers municipaux

Pouvoirs :

Valérie LOPPIN à Monique BAUDART

Dominique PÉRIN-NETZER à Jean VIGOUROUX

Jean-Louis RUMÉRIO à Dantès MARTINELLI

Pascal CARLIER à Michel NOËL

Véronique BALTAZART à Dominique MARCOUX

Michel DUMONT à Lionel CORDIER

Cédric THIRY à Patrick MECHERI

Excusés : Samir BEN-ZAHI, Agnès CUILIER,

Secrétaire de séance : Patrick MECHERI

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A RENDU LES DÉCISIONS SUIVANTES :

- Le compte-rendu de la séance précédente a été approuvé ;
- L'adhésion à « Initiative Marne, Pays Rémois » a été approuvée;
- Le fonds de soutien pour la rénovation de deux autels à l'église Saint-André a été accepté, et le Maire a été autorisé à signer tous les documents afférents à ce fonds ;
- Le compte de gestion a été approuvé ;
- Le compte administratif a été approuvé comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2018		dépenses	recettes	solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2018	7 221 386,55 €	9 727 496,34 €	2 506 109,79 €
	Solde antérieur reporté (ligne 002)		4 217 870,16 €	4 217 870,16 €
	Excédent ou déficit global	7 221 386,55 €	13 945 366,50 €	6 723 979,95 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2018	4 233 124,17 €	3 379 871,34 €	853 252,83 €
	Solde antérieur reporté (ligne 001)		3 632 250,00 €	3 632 250,00 €
	Excédent ou déficit global	4 233 124,17 €	7 012 121,34 €	2 778 997,17 €
Restes à réaliser au 31 décembre	Investissement	5 740 820,00 €		5 740 820,00 €
Résultats cumulés (y compris RAR)		17 195 330,72 €	20 957 487,84 €	3 762 157,12 €

- L'excédent de fonctionnement constaté au terme de l'exercice budgétaire 2018 à été affecté comme suit :
 - Affectation en réserves (compte 1068) en section d'investissement du montant de 2 961 822,83 €
 - Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) du montant de 3 762 157,12 € ;
- Les taux de fiscalité ont été maintenus de la façon suivante :

	TAUX 2019
Taxe d'habitation	16,51%
Foncier Bâti	19,65%
Foncier non Bâti	21,83%

- Une garantie d'emprunt a été accordée à MCCA à hauteur de 100% pour un montant de 2,9M€ dans le cadre de la construction de 22 logements en Prêt Social Location Accession rue Paul Doumer ;
- Dans le cadre d'une sortie scolaire à Noirmoutier organisée par l'Ecole Centre du 20 au 25 mai, le montant de l'aide aux familles a été fixé comme suit :

Quotients	Montant
Q ≤ 270	110 €
271 ≤ Q ≤ 450	100 €
451 ≤ Q ≤ 585	90 €
586 ≤ Q ≤ 720	80 €
721 ≤ Q ≤ 900	70 €
901 ≤ Q ≤ 1080	60 €
Q ≥ 1081	50 €

Le calcul du quotient est fixé comme suit pour l'année scolaire 2018 / 2019 :

Q = (revenus fiscal de référence de l'année 2016 du foyer / 12) / nombre de personnes vivant au foyer.

Une part est ajoutée pour les familles monoparentales.

Le RFR pris en compte est celui figurant sur l'avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016.

Une indemnité de 35€ / jour a été allouée aux enseignants et M. le Maire a été autorisé à recruter un agent accompagnant les élèves ;

- Les tarifs de la buvette et de la restauration lors de manifestations communales ont été fixés de la façon suivante :

BUVETTE	Tarif
Eau et café	0,50 €
Boisson	1,50 €
Bière	3 €
Champagne	Btl 20 €, verre 2,50 €

Gobelets réutilisables

10cl	0,5 €
25-30 cl	1€

RESTAURATION	Tarif
Gâteau / chips / glace	0,50 €
Confiserie	1 €
Crêpe / gaufre	1 €
Supplément pâte à tartiner / confiture	1,50 €
Croque-monsieur / hot-dog	1,50 €
Sandwich	2 €
Frites	1,50 €
Frites et viande	2,50 €

- Une aide de 1 600 € a été accordée à François BARRER, athlète cormontreuillois de niveau international ;
- Une participation de 15 €/ personne pour les lauréats des « Maisons Fleuries » 2018 souhaitant participer à la sortie organisée par la commune à l'abbaye de Chaalis a été retenue ;

- Un terrain d'une superficie de 150 m² environ au niveau de l'emplacement réservé n°18 au P.L.U. a été acquise ;
- La parcelle AA 592 d'une superficie de 235 m² a été acquise auprès de la M.A.S., tout en garantissant une servitude de passage à l'établissement à ce même endroit ;
- La parcelle AA 594, appartenant à la commune a été échangée avec soulte avec un riverain, qui en contrepartie cède les parcelles AA 89 et AA 233 ;
- Un avis favorable a été rendu quant au classement dans le domaine public communal des parcelles qui constitueront le parking Pinto (AA 515 devenant AA 593, AA 89, 232 et 233) ;
- Le Maire a été autorisé à mener toutes les démarches de la résiliation du bail emphytéotique conclu le 18 mars 1994, et de l'acquisition auprès de Plurial de l'EHPAD ;
- Une modification du P.L.U. avec enquête publique a été approuvée ;
- Il a été rendu compte des décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées par le Conseil Municipal en application des articles L. 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales.